

États financiers de

**COLLÈGE FRONTIÈRE/  
FRONTIER COLLEGE**

Exercice clos le 31 mars 2015



**KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.**  
Yonge Corporate Centre  
4100, rue Yonge, Bureau 200  
Toronto (Ontario) M2P 2H3  
Canada

Téléphone (416) 228-7000  
Télécopieur (416) 228-7123  
Internet [www.kpmg.ca](http://www.kpmg.ca)

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de Collège Frontière/Frontier College

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Collège Frontière/Frontier College, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité des auditeurs*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.



*Fondement de l'opinion avec réserve*

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, Collège Frontière/Frontier College tire des produits de dons dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Ainsi, la vérification de ces produits a été limitée aux montants inscrits dans les registres de Collège Frontière/Frontier College, et nous n'avons pu déterminer si, au 31 mars 2015 et pour l'exercice clos à cette date, certains redressements auraient dû être apportés aux dons, à l'excédent (l'insuffisance) des produits par rapport aux charges présenté dans l'état des résultats, à l'excédent (l'insuffisance) des produits par rapport aux charges présenté dans l'état des flux de trésorerie ainsi qu'à l'actif à court terme et à l'actif net présentés dans l'état de la situation financière.

*Opinion avec réserve*

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Collège Frontière/Frontier College au 31 mars 2015, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*KPMG S.R.L. / SENCRL.*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 25 juin 2015  
Toronto, Canada

# COLLÈGE FRONTIÈRE/ FRONTIER COLLEGE

État de la situation financière

Au 31 mars 2015, avec les informations comparatives pour 2014

	2015	2014
<b>Actif</b>		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 369 803 \$	1 619 110 \$
Débiteurs	247 739	109 087
Stocks et charges payées d'avance	120 073	132 375
Montant à recevoir de la Fondation de Collège Frontière/Frontier College Foundation (note 7)	135 094	126 589
	<u>1 872 709</u>	<u>1 987 161</u>
Immobilisations (note 3)	300 769	336 898
	<u>2 173 478 \$</u>	<u>2 324 059 \$</u>

## Passif et actif net

Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	198 384 \$	234 920 \$
Apports reportés (note 5)	1 517 567	1 603 552
Tranche de l'obligation découlant des contrats de location- acquisition échéant à moins de un an (note 6)	33 718	31 778
	<u>1 749 669</u>	<u>1 870 250</u>
Obligation découlant des contrats de location-acquisition (note 6)	125 685	159 403
Actif net		
Grevé d'affectations d'origine interne (note 8)	141 366	145 717
Non grevé d'affectations	156 758	148 689
	<u>298 124</u>	<u>294 406</u>
	<u>2 173 478 \$</u>	<u>2 324 059 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

  
\_\_\_\_\_, administrateur

  
\_\_\_\_\_, administrateur

# COLLÈGE FRONTIÈRE/ FRONTIER COLLEGE

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2015, avec les informations comparatives pour 2014

	2015	2014
<b>Produits</b>		
Subventions et contrats de gouvernements		
Gouvernement fédéral	323 206 \$	230 211 \$
Gouvernements provinciaux	2 190 137	2 301 994
Administrations municipales	62 894	81 663
Autres subventions et dons		
Fondation de Collège Frontière/Frontier College		
Foundation		
Campagne annuelle (note 7)	250 000	1 273 398
Fonds de dotation (note 7)	525 182	509 105
Camps d'été d'alphabétisation pour les Autochtones du		
lieutenant-gouverneur	661 081	774 478
Youth Challenge Fund	163 534	233 509
Collectes de fonds (note 7)	1 570 228	-
Produit d'intérêts	14 151	16 219
Publications, ateliers et honoraires de consultation – librairie	571 969	734 246
	6 332 382	6 154 823
<b>Charges</b>		
Salaires et avantages sociaux, honoraires et appointements		
(note 9)	4 516 798	4 492 194
Déplacements pour les ateliers de formation et les congrès	285 806	295 286
Matériel	254 001	221 652
Charges locatives	175 946	195 173
Documentation liée aux programmes	175 471	213 208
Autres programmes	155 260	187 627
Formation des bénévoles	154 978	213 746
Honoraires et assurances	154 949	191 602
Collectes de fonds (note 7)	140 511	-
Fournitures de bureau	66 904	74 936
Amortissement	52 485	66 302
Édition et activités promotionnelles	38 914	24 713
Développement éducatif et perfectionnement professionnel	23 232	19 383
Intérêts sur les contrats de location-acquisition	10 597	13 091
Autres	1 607	4 742
Coût des ventes	121 205	119 052
	6 328 664	6 332 707
<b>Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges</b>	<b>3 718 \$</b>	<b>(177 884) \$</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# COLLÈGE FRONTIÈRE/ FRONTIER COLLEGE

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2015, avec les informations comparatives pour 2014

			2015	2014
	Grevé d'affectations d'origine interne (note 8)	Non grevé d'affectations	Total	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	145 717 \$	148 689 \$	294 406 \$	472 290 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(52 485)	56 203	3 718	(177 884)
Variations nettes des investissements en immobilisations	48 134	(48 134)	-	-
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>141 366 \$</b>	<b>156 758 \$</b>	<b>298 124 \$</b>	<b>294 406 \$</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# COLLÈGE FRONTIÈRE/ FRONTIER COLLEGE

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2015, avec les informations comparatives pour 2014

	2015	2014
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	3 718 \$	(177 884) \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	52 485	66 302
Perte sur la cession d'immobilisations	-	112 306
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation		
Débiteurs	(138 652)	82 909
Stocks et charges payées d'avance	12 302	33 021
Créditeurs et charges à payer	(36 536)	99 989
Apports reportés	(85 985)	(246 011)
Montant à recevoir de la Fondation de Collège Frontière/Frontier College Foundation	(8 505)	138 123
	(201 173)	108 755
Activités de financement		
Remboursement de l'obligation découlant des contrats de location-acquisition	(31 778)	(38 442)
Augmentation de l'obligation découlant des immobilisations	-	99 999
	(31 778)	61 557
Activités d'investissement		
Entrées d'immobilisations	(16 356)	(222 136)
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(249 307)	(51 824)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	1 619 110	1 670 934
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	1 369 803 \$	1 619 110 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# COLLÈGE FRONTIÈRE/ FRONTIER COLLEGE

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2015

---

Collège Frontière/Frontier College (le « Collège ») est un organisme bénévole qui offre des programmes de formation en alphabétisation partout au Canada et qui a été constitué comme entité juridique en 1922 par une loi spéciale du Parlement du Canada. Le Collège enseigne la lecture et l'écriture dans un environnement favorable à l'apprentissage permanent. Depuis 1899, le Collège rejoint les gens où qu'ils soient et répond aux besoins d'apprentissage qui leur sont propres. Le Collège croit que l'alphabétisation est un droit et il fait en sorte que tous puissent s'en prévaloir.

Le Collège est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, à ce titre, il est exonéré de l'impôt sur le revenu et est en mesure de remettre des reçus officiels de dons aux fins de l'impôt sur le revenu.

Le Collège a fait la transition vers la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* avec prise d'effet le 5 juin 2014. Lors de la transition, le nom a été changé pour Collège Frontière/Frontier College.

## 1. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été établis par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

### a) Comptabilisation des produits

Le Collège applique la méthode du report aux fins de la comptabilisation des apports.

Les apports non grevés d'affectations sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus, ou à titre de somme à recevoir si le montant devant être reçu peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa perception est raisonnablement assurée.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont comptabilisées.

Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations sont reportés et amortis par imputation aux produits selon la méthode de l'amortissement linéaire, à un taux correspondant au taux d'amortissement des immobilisations connexes.

Les produits tirés des honoraires, des contrats et des ventes de publications sont comptabilisés lorsque les services sont rendus ou que les biens sont vendus.



# COLLÈGE FRONTIÈRE/ FRONTIER COLLEGE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

---

## 1. Principales méthodes comptables (suite)

### b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à court terme qui sont très liquides et dont les échéances initiales sont inférieures à trois mois.

### c) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. La juste valeur du bâtiment reçu sous forme d'apport ne pouvant être établie, celle-ci a été inscrite à une valeur symbolique.

Les immobilisations acquises en vertu de contrats de location-acquisition sont amorties sur leur durée de vie estimative ou sur la durée du bail, selon le cas.

Les apports d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'apport.

Les frais de réparation et d'entretien sont imputés aux résultats. Les améliorations qui prolongent la durée de vie estimative d'une immobilisation sont capitalisées. Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de prestation de services du Collège, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

L'amortissement des immobilisations est calculé selon la méthode linéaire, comme suit :

---

Bâtiment	40 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel informatique	3 ans
Matériel	Durée des contrats de location-acquisition

---

# COLLÈGE FRONTIÈRE/ FRONTIER COLLEGE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

---

## 1. Principales méthodes comptables (suite)

### d) Dons reçus sous forme de biens et de services

Le Collège reçoit des dons sous forme de biens et de services, en particulier des livres. Les dons reçus sous forme de biens sont constatés à leur juste valeur à la date de l'apport si leur valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. S'il est impossible de déterminer sa juste valeur, le don ne sera pas constaté. En raison de la difficulté que pose la détermination de la juste valeur des apports de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

### e) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. Le Collège n'a pas choisi de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, le Collège détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, le Collège ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'elle pourrait obtenir à la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation que le Collège s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances s'inversent au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

# COLLÈGE FRONTIÈRE/ FRONTIER COLLEGE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

## 1. Principales méthodes comptables (suite)

### f) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges et de l'évolution de l'actif net de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

## 2. Facilité de crédit

Le Collège dispose d'une ligne de crédit qui lui permet d'emprunter un montant maximal de 175 000 \$. Cette facilité de crédit porte intérêt au taux préférentiel de la banque, majoré de 1 %, et est remboursable à vue. Au 31 mars 2015, le Collège n'avait prélevé aucun montant (néant en 2014) sur sa ligne de crédit.

## 3. Immobilisations

			2015	2014
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Bâtiment et améliorations locatives	159 840 \$	33 376 \$	126 464 \$	130 389 \$
Matériel informatique	540 519	523 678	16 841	13 349
Matériel	34 517	34 517	—	1 979
Matériel loué en vertu de contrats de location-acquisition	212 961	55 497	157 464	191 181
	947 837 \$	647 068 \$	300 769 \$	336 898 \$

## 4. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et charges à payer comprennent des sommes à remettre à l'État de 1 031 \$ (3 114 \$ en 2014), englobant les montants à payer au titre de la taxe de vente harmonisée.

# COLLÈGE FRONTIÈRE/ FRONTIER COLLEGE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

## 5. Apports reportés

Les apports reportés liés à des charges de périodes futures représentent des subventions et des dons non dépensés grevés d'affectations d'origine externe et destinés à des programmes précis. La variation du solde des apports reportés se présente comme suit :

	2015	2014
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 603 552 \$	1 849 563 \$
Montants comptabilisés à titre de produits	(2 867 533)	(3 588 108)
Montants reçus	2 781 548	3 342 097
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>1 517 567 \$</b>	<b>1 603 552 \$</b>

## 6. Obligation découlant des contrats de location-acquisition

Aux termes des contrats de location-acquisition se rapportant au matériel, le Collège est tenu d'effectuer les paiements annuels minimaux approximatifs suivants :

	2015	2014
2015	– \$	31 778 \$
2016	33 718	33 718
2017	35 775	35 775
2018	37 958	37 958
2019	40 276	40 276
2020	11 676	11 676
	159 403	191 181
Moins la tranche échéant à moins de un an	33 718	31 778
	125 685 \$	159 403 \$

# COLLÈGE FRONTIÈRE/ FRONTIER COLLEGE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

---

## 7. Opérations entre apparentés

Le Collège a inscrit des produits de 775 182 \$ (1 782 503 \$ en 2014) provenant de la Fondation de Collège Frontière/Frontier College Foundation (la « Fondation »). En 2014, la Fondation a recueilli des fonds visant à soutenir les programmes d'alphabétisation du Collège. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014, toutes les activités de collecte de fonds sont entreprises par le Collège. La Fondation est un organisme de bienfaisance constitué sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario.

Ces opérations sont conclues dans le cours normal des activités et elles sont mesurées à la valeur d'échange, qui représente le montant de la contrepartie établi et convenu par les apparentés.

## 8. Actif net grevé d'affectations d'origine interne

Pour le bâtiment, l'actif net est grevé d'affectations d'origine interne à la discrétion du conseil d'administration. Cet actif net représente la somme des fonds obtenus lors des campagnes de développement précédentes et des revenus de placement connexes. Des montants peuvent être virés aux fins générales du Collège si ce dernier obtient l'autorisation des deux tiers du conseil d'administration. L'actif net grevé d'affectations d'origine interne comprend des montants de 141 366 \$ (145 717 \$ en 2014) investis dans des immobilisations.

## 9. Coûts liés à la réorganisation

Des coûts liés à la réorganisation de 49 704 \$ (86 202 \$ en 2014) sont inclus dans les salaires et avantages sociaux, honoraires et appointements.

## 10. Risques financiers

Le Collège est d'avis qu'il n'est pas exposé à d'importants risques de taux d'intérêt, de marché, de crédit ou de flux de trésorerie découlant de ses instruments financiers.